

I.Ceram est éligible au PEA-PME

Sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016, la société I.Ceram confirme son éligibilité au PEA-PME pour 2018 conformément au Décret n°2014-283 du 4 mars 2014 relatif au plan d'épargne en actions (PEA) et au plan d'épargne en actions destiné au financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire (PEA-PME) pris pour l'application de l'article 70 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, fixant l'éligibilité des entreprises au PEA-PME comme suit : d'une part, avoir moins de 5 000 salariés, et d'autre part, avoir un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros.

Toutes les informations sur www.iceram.fr I.CERAM est éligible aux dispositifs PEA et PEA – PME

A propos d'I.CERAM:

Créée en 2005 à Limoges, la société I.CERAM conçoit, fabrique et commercialise des implants orthopédiques innovants (10 brevets internationaux) et des implants en céramique offrant une biocompatibilité remarquable. S'appuyant sur son savoir-faire et une expérience de plus de 30 ans de ses dirigeants, la société a décidé d'accélérer fortement son développement sur les biocéramiques. I.CERAM est labellisée « entreprise innovante », certifiée ISO 13485 et bénéficie du marquage CE. Fort de 49 salariés et d'un outil de production à la pointe de la technologie, I.CERAM bénéficie d'un très fort potentiel de développement. La société s'est introduite sur Euronext Growth Paris le 19 décembre 2014. ISIN: FR0011511971 – ALICR

Contacts:



finances@iceram.fr

ALICR
EURONEXT
GROWTH

ELIGIBLE
PEA



Communication financière Solène Kennis Tel : +33 (0)1 75 77 54 68 skennis@aelium.fr